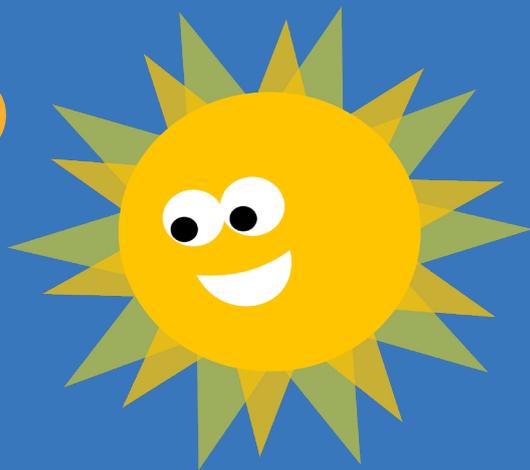


# Pageas



Commune de Pageas



## Bulletin municipal N°43 juillet 2024

Infos  
utiles  
p.2

Le mot  
du maire  
p.3

Infos  
municipales  
p.4-11

Vie de la  
commune  
p.12-17

L'écho des  
associations  
p.18-20

ComCom  
et partenaires  
p.21-22

Agenda  
p.24

# Sommaire



	Le mot du maire	page 3
	Informations municipales	page 4 à 6
	La vie de la commune	page 7 à 13
	L'écho des associations	page 14 à 17
	ComCom et partenaires	page 18 et 19
	Agenda	page 20

## État civil (depuis le dernier bulletin)

### Naissances :

Agathe, Camille LECHARPENTIER  
Alessio POUYADOU  
Alba LÂCAUD

### Mariages :

Manon Margaux FRUGIER avec  
Thibault POUYADOU

Anne CLEMENT avec  
Sébastien PASSELERGUE

### Décès :

- Mme Sylvie LAROUDIE née LACAVE
- M. Stéfan, Claude, Georges LAMBERT
- M. Pierre, Jean, Roger DELAUTRETTE
- Mme Jeanne GOMEZ née HENRI
- M. Jean-Claude RÉMOND
- M. Marcel COMBEAU
- M. Jean GROS et Mme Ginette GROS

## Comité de rédaction

Commission communication  
S. Passelergue - E. Faure - V. Leriche - JP. Rigout  
R. Garniche

### Crédit photos

S. Passelergue - JP. Rigout

### Mise en page

S. Passelergue

## Infos utiles

Mairie : tel. 05 55 78 41 86  
courriel : [mairiedepageas@orange.fr](mailto:mairiedepageas@orange.fr)  
site internet : [www.pageas.fr](http://www.pageas.fr)  
**Horaires d'ouverture au public :**  
Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h-17h  
Mercredi : 8h30 -12h et 14h-17h  
Samedi : sur RDV avec les élus

Agence postale et bibliothèque inter communales:  
tel. 05 55 71 83 46  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi à jeudi : 13h15-16h15  
Vendredi : 15h15 -18h15 - fermé le samedi  
**Levée du courrier :** lundi à vendredi : 14h50-samedi : 8h30

Écoles :  
**RPI Châlus-Pageas**  
école élémentaire Pageas : tel : 05 55 78 58 72  
école élémentaire Châlus : tel : 05 55 78 43 88  
école maternelle Châlus : tel : 05 55 78 46 16  
**Collège "Pierre-Desproges" Châlus :** tel : 05 55 78 43 49

Assistante sociale (sur rendez vous)  
**Permanences Châlus :** tel : 05 55 31 88 88  
**Permanences les Cars :** tel : 05 55 36 90 22  
**Permanences Bussière-Galant :** tel : 05 55 78 80 26

France services : tel. 05 19 09 00 04  
Mail : [franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr)  
Web : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

Gendarmerie Châlus : tel : 17  
ou 05 55 78 41 11  
**Permanences :**  
Lundi après midi-Jeudi matin-Samedi matin

Pompier Châlus : tel : 18  
ou 05 55 78 55 85

SAMU : tel : 15

Communauté de communes Pays de Nexon/Monts de Châlus :  
tel : 05 55 78 29 29  
courriel : [accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr)  
Site internet : [www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr)

OTSI des Monts de Châlus Tél.: 05 55 58 28 44  
courriel : [tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr)  
site internet : [www.visitlimousin.com/pays-de-nexon-monts-de-châlus](http://www.visitlimousin.com/pays-de-nexon-monts-de-châlus)

Conciliateur de justice  
Monique Jardinier- Tel : 06 62 41 93 56  
1<sup>er</sup> mardi de chaque mois (France services)

Déchetterie :  
**Hiver (01/11 au 31/03) :**  
Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :  
9h-12h et 14h-17h  
**Été (01/04 au 31/10) :**  
Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :  
9h-12h et 14h-18h  
Carte d'accès obligatoire

Écopoints :  
Cimetière de Pageas  
Le Mazaubert  
Aire de repos de Pageas



## ■ Le mot du maire



Chères Pageaciennes, Chers Pageaciens,

Cette 43e édition de notre bulletin d'informations municipales revêt un caractère particulier. Une pensée va en effet vers mon premier adjoint Christian CHIROL actuellement absent pour raisons de santé depuis le 7 mars. L'équipe municipale et moi-même lui souhaitons un bon rétablissement et un retour rapide parmi nous.

La cérémonie des vœux du maire est devenue maintenant un rendez-vous incontournable du début d'année. C'est un moment privilégié qui rassemble les habitants et les élus. L'équipe municipale se joint à moi pour vous remercier de votre présence à ce moment convivial. Je profite de ce mot du maire pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants sur notre commune.

En ce début d'année nous avons élaboré et voté le budget 2024. La maîtrise de nos dépenses nous permet de ne pas augmenter la part communale de nos taux d'imposition, malgré l'augmentation de 3,9% par l'état de la base d'imposition.

A la mairie Denis et Claire nos deux secrétaires sont là pour vous accueillir et vous conseiller.

Nous le savons tous, les années qui viennent de s'écouler, ne ressemblent pas à un long fleuve tranquille. Après la crise sanitaire s'est rajoutée une crise économique et maintenant les pluies abondantes depuis plus de six mois impactent le moral des personnes, les activités en extérieur et perturbent certaines manifestations. Le retour du soleil est attendu avec impatience !

Avec l'équipe municipale notre volonté reste intacte, comme au premier jour, pour assurer et poursuivre nos projets à venir, petits ou grands :

- Aménagement d'un espace fleuri au-dessus du mur des garages et autour de l'église.
- Route du bas du bourg qui sera entièrement revêtue d'un enrobé à chaud et élargie pour une circulation à double sens. Une participation des habitants du bourg sera proposée afin de lui trouver un nom.
- Plateforme pour stationnement des vélos qui verra le jour devant la mairie et l'agence postale intercommunale.
- Mise en place à proximité de la cuisine de bacs de compostage pour les restes de la cantine et ceux des locataires de nos logements.

... Et d'autres projets sont en cours d'élaboration.

Avant de terminer cette page j'ai une pensée pour celles et ceux qui nous ont quitté ainsi que pour leurs familles.

Passez un bel été heureux.

A très bientôt.

Bernadette LACOTE ■



## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 14 décembre 2023

Présents : B. Lacote / S. Passelergue, /  
Ch. Chirol / S. Mesrine, / JP. Rigout / M. Bonnet /  
A. Browang / V. Leriche / S. Pariat / E. Faure /  
R. Garniche / JA. Brun / T. Chabot

Excusés avec procuration : Th. Loubert donne  
procuration à JP. Rigout.  
Secrétaire de séance : S. Passelergue.  
Invitée : Céline Boyard (Communauté de Communes  
Pays de Nexon – Monts de Châlus)  
Début de la séance : 20h00

### 1 : approbation du compte rendu du 26 octobre 2023

**Pour : 14    Abstention : 0    Contre : 0**

### 2 : présentation des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Mme le Maire invite Céline Boyard à prendre la parole afin de présenter aux élus du conseil municipal le projet de zonage des différentes sources d'énergies renouvelables.

Loi APER du 10 mars 2023

Cette loi dit loi APER (accélération production des énergies renouvelables) adoptée par le parlement s'inscrit dans une démarche nationale qui prévoit :

- Atteindre la neutralité carbone en 2050
- Porter à au moins à 33% la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 (objectif fixé par la loi énergie climat en 2019).

Notre Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus accompagnée par le SEHV, a proposé aux communes qui le souhaitent de mettre à disposition un outil d'aide à la décision avec cartographie à la clé.

C'est le choix effectué par le conseil municipal de Pageas. Cette réunion a eu lieu le 15 novembre 2023 en présence de Céline BOYARD, chargée de mission du développement durable à la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, accompagné d'un groupe de travail issu des Elus du conseil municipal.

Aujourd'hui dans notre séance du 14 décembre 2023, Céline Boyard a présenté la démarche dans son ensemble avec les propositions des zones définies lors de cette réunion du 15 novembre, concernant notre commune.

Il est bon de préciser que la municipalité n'a aucune obligation en la matière, et que le gouvernement a opté pour laisser ce choix aux communes. Définir des zones permet aussi de choisir des zones d'exclusions, ce qui n'est pas possible autrement. Les zones d'accélération ont pour but de permettre des réductions de délais lors de la constitution de dossiers et de bénéficier de certains avantages financiers.

CHOISIR DES ZONES C'EST AUSSI ENGAGER UNE CONSULTATION DU PUBLIC, ELLE EST OBLIGATOIRE POUR LA COLLECTIVITE. Elle se fera sous la forme d'un cahier de doléances accompagné d'un dossier explicatif. L'information à la population sera diffusée sur panneau Pocket, le site internet de la commune, la page Facebook de la commune, sur le panneau d'information de la mairie et sur le Populaire du Centre.

Les énergies renouvelables sont : l'éolien, le solaire ou le photovoltaïque, l'hydroélectricité, les réseaux de chaleur, la géothermie et la méthanisation.

De longs échanges ont eu lieu entre élus lors de cette présentation, mais aussi avec Céline Boyard.

A la fin de la présentation du projet, Céline Boyard a quitté le Conseil municipal.

Le Conseil a demandé à ce que soit modifié le point concernant les éoliennes, en rajoutant la mention d'interdiction de construction d'éoliennes dans les espaces boisés.

Le conseil municipal valide les propositions du groupe de travail pour permettre la poursuite du processus :

- Consultation du public : courant deuxième quinzaine de janvier.
- Constitution du dossier pour le Parc Naturel Régional Périgord Limousin et courrier début janvier.

### **Pas de vote du conseil municipal.**

Départ de V. Leriche à 21h

### 3: révision du prix d'un délaissé de voirie communale

Une partie d'un chemin communal situé à la Grande Veysièrre s'est vu imputé d'une partie de sa surface suite à la construction d'une véranda attenante à une maison, et ce sans autorisation de permis de construire.

Afin de régulariser la situation, le propriétaire s'est vu contraint de devoir racheter à la commune cet espace occupé, au prix de 8€ le m<sup>2</sup>. La surface occupée déclarée par le propriétaire était alors de 10m<sup>2</sup>. Il lui a donc été demandé de payer 80€. Or, après passage d'un géomètre expert aux frais du propriétaire, il s'est avéré que la surface est en fait de 12m<sup>2</sup>, ce qui porte le montant à 96€.

Il est donc demandé au Conseil de valider ce montant.

**Pour : 13    Abstention : 0    Contre : 0**



## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

### **4 : autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget**

Afin de pouvoir palier à d'éventuelles dépenses urgentes d'ici le prochain vote du budget en mars 2024, il est demandé au Conseil d'autoriser Mme le Maire de pouvoir effectuer ces paiements sans avoir à recourir à l'organisation d'un Conseil municipal spécifique.

Il est proposé au Conseil d'autoriser les montants suivants :

Compte 21 : 70 000€

Compte 23 : 100 000€

**Pour : 13    Abstention : 0    Contre : 0**

Ordre du jour épuisé. Fin du Conseil municipal à 21h40.

### Séance du 15 février 2024

Présents : B. Lacote / Ch. Chirol / JP. Rigout / M. Bonnet / S. Pariat / E. Faure / R. Garniche / JA. Brun / Th. Loubert

Excusés avec procuration : A. Browang donne procuration à E. Faure, T. Chabot à M. Bonnet, V. Leriche à B. Lacote, S. Mesrine à C. Chirol, S. Passelergue à JA Brun.  
Secrétaire de séance : JA. Brun

### **1 : approbation du compte rendu du 15 décembre 2023**

**Pour : 13    Abstention : 1**

### **2 : Bilan Consultation ZAENR**

Madame Le Maire procède au rappel que les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables doivent être identifiées à l'aide de cartes par type d'énergie renouvelable et après concertation du public selon des modalités qui sont laissés libres.

Il est également rappelé la décision du conseil municipal en date du 14 décembre 2023 qui avait fixé les modalités de consultation.

Un dossier a été mis à disposition et était consultable à la mairie du 15 au 22 janvier accompagné d'un registre pour les observations des administrés.

L'information a été faite dans le populaire du Centre, sur panneau Pocket, site internet et enfin un affichage en mairie a été effectué.

Madame Le Maire a procédé à la présentation du bilan de cette consultation et informe qu'un courrier à Madame la Présidente du Parc Naturel Régional Périgord Limousin a été adressé le 15 janvier 2024 afin de nous faire part de leurs observations. Une réponse a été faite le 23 janvier 2024 précisant qu'au vu des délais restreints, le comité syndical du Parc ne pouvait émettre un avis dans les délais impartis. Il rappelle qu'en accord avec l'axe 2 de la charte, dédié à la préservation de la biodiversité du territoire Périgord Limousin, il est impératif d'exclure les zones situées au sein ainsi que les ZNIEFF de Type 1 et 2, des zones Natura 2000, et autres outils de gestion et de protection du patrimoine naturel. Les projets doivent exclure les zones humides, ne pas impacter d'espèces protégées, être à distance des lisières forestières. Il n'émet aucune réserve concernant les autres ZAENR proposées

Il y a eu 4 observations sur le registre dont une sur l'Eolien

Madame le Maire propose de définir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, propositions validées lors du conseil municipal du 12.12.2023 avec une modification suite à la consultation du public :

#### **- Panneaux photovoltaïques au sol :**

\* zone prévue à côté du cimetière RN 21 sur environ 16000m<sup>2</sup>

\* parking du circuit de karting 2000 m<sup>2</sup>

\* parking de l'entreprise Rougier 10000m<sup>2</sup>

**- Panneaux PV sur toiture :** toutes les toitures sont considérées éligibles sauf l'Eglise du Bourg.

**- Panneaux photovoltaïques sur sols agricole :** aucune zone.

**- Eolien :** zone modifiée et réduite suite à la consultation publique secteur des Forts d'une surface de 35.3 Ha. La commune sera toutefois vigilante pour éviter le déboisement.

**- Hydroélectricité :** aucune zone.

**- Réseau chaleur :** Le Bourg.

**- Géothermie :** tout le territoire.

**- Méthanisation :** aucune surface.

La discussion est ouverte et des échanges sont effectués entre les élus sur les différentes zones et notamment les exclusions de certaines énergies.

Vote pour approuver les zones suite à la consultation publique :

**Pour : 12    Abstention : 0    Contre : 2**



## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

### **3 : Manifeste contre les Plastique Unique et suremballage**

Vu la relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 Août 2015 mettant en avant pour la première fois en France le concept d'économie circulaire,

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 Février 2020 définissant des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire

Vu la labélisation du SYDED sur l'économie circulaire par la commission nationale du label découlant du Ministère de la transition écologique du 8 Janvier 2021 dont lecture a été faite par Madame Le Maire, les élus sont consultés pour l'approbation du manifeste.

**Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0**

### **4 : Aliénation d'un délaissé de voirie.**

Madame le Maire procède à la lecture d'un courrier du 23 octobre 2023 de Madame Aurore CAILLER et Monsieur Yannick MOULIN demandant l'acquisition d'un délaissé de voirie qui longe la parcelle B217 dont ils sont propriétaire à la Betoulle. L'emprise de ce délaissé est d'une superficie de 320 m2 figurant sur le plan présenté aux élus.

Des discussions sont ouvertes entre les élus, lesquels constatent qu'il y a bien un délaissé de voirie et qu'aucune autre personne confrontant ce délaissé n'existe, et n'a aucune incidence sur la circulation

Ce faisant Madame Le Maire demande aux élus de constater :

- qu'il y a bien un délaissé de voirie à cet endroit
- que l'opération de cession n'est pas soumise à enquête publique,

Ce faisant il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'aliénation, de fixer un prix et les modalités de vente.

Après discussion il est proposé de vendre ce délaissé de voirie au prix de 4 euros le m<sup>2</sup> aux conditions ordinaires en pareille matière et à charge pour l'acquéreur de supporter les frais de géomètre et les frais de notaires.

**Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0**

### **5 : protection sociale complémentaire.**

Madame Le Maire rappelle que c'est une obligation légale à compter du 1er janvier 2025 comme cela se pratique déjà dans le secteur privé.

Il est fait référence à la délibération du conseil municipal du 17 février 2022 dans laquelle il n'était pas opposé au principe d'adhésion aux conventions de participation qui pourraient être conclues par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

L'ordonnance N°2021-175 du 17 Février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection, qui perd son caractère facultatif pour devenir obligatoire à compter du 1er janvier 2025.

Vu le décret N° 2022-581 du 20 avril 2022 relatifs aux garanties de protection qui fixe la participation de l'employeur à 20% d'un montant de référence de 35 euros (soit 7 euros) pour le volet prévoyance

Vue l'accord collectif du 11 juillet 2023 fixant des mesures plus protectrices avec une participation de l'employeur portée à 50%

Il est rappelé qu'une négociation collective locale est nécessaire.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne a décidé de lancer en 2024 une consultation pour la passation d'une convention de participation en vue de souscrire un contrat collectif en tenant compte de l'accord collectif nationale du 11 juillet 2023, un accord doit être négocié préalablement au lancement de la procédure de mise en concurrence avec les organisations syndicales représentatives. Partant, d'une meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion pour mener à bien la mise en concurrence dans le domaine de la prévoyance.

Le conseil municipal donne pouvoir pour négocier avec les organisations syndicales et pour conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Madame le Maire précise que l'adhésion de la collectivité reste libre à l'issue de la consultation, et ce après avoir pris connaissance des garanties et des taux de cotisations.

Des discussions sont ouvertes et la décision de donner pouvoir au centre de gestion mise au vote, le tout dans le prolongement de la délibération du 17 février 2022.

**Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0**



## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

### **6 : Participation Communale au transport scolaire.**

La région a décidé une augmentation du tarif étalée sur 3 années scolaires à raison de 3,5% / an.

Il a également été créé 2 tranches supplémentaires, le tout résumés dans un tableau détaillé par Madame le Maire.

La participation de la mairie pour aider les familles était de jusqu'à maintenant de 30 euros dans la limite de la dépense supportée.

Compte tenu de l'augmentation du tarif, Madame Le Maire propose d'augmenter dans les mêmes proportions cette participation de sorte que celui-ci passerait de 30 à 31 euros à compter de la rentrée 2024, puis 32 euros à la rentrée 2025, puis 33 euros à la rentrée 2026.

La proposition est discutée puis mise au vote

**Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0**

Les différents points mis à l'ordre du jour ayant été mis au vote, il est passé aux questions diverses :

Questions diverses :

- marché de Pageas : il est indiqué qu'en accord avec les participants (Association, commerçants etc...) la nouvelle formule propose de passer à 1 marché par mois au lieu de 2 tout en maintenant le marché de Noël, les marchés nocturnes.

- Afin de bénéficier de tarifs plus avantageux il est proposé de commander des éclairages de Noël avant le 30 juin. Des discussions sont ouvertes sur l'opportunité de renouveler ou de compléter l'éclairage actuel. Moïse Bonnet propose de s'en occuper avec Sébastien Passelergue si ce dernier est d'accord (étant absent et représenté ce soir).

- Ecole : Madame La Maire fait état de problèmes rencontrés lors du transport scolaire et des repas avec un enfant qui a la particularité d'être autiste. Des problèmes relativement graves pouvant porter atteinte à la sécurité des élèves, voir du personnel accompagnateur ou éducatif, un signalement aux autorités compétentes et notamment à la MDPH a été fait.

Un contrôle a été effectué par la Région en ce qui concerne le transport et une solution a été trouvée en séparant les enfants en cause. Malheureusement le problème persiste et aucune solution n'a été trouvée à ce jour.

Il est envisagé une exclusion temporaire de l'enfant concerné par ces problèmes le temps qu'une solution pérenne soit trouvée. Madame La Maire étudie toutes les hypothèses afin de garantir la sérénité, le calme et la sécurité des enfants et des personnels.

- Cantine Scolaire :

Des critiques ont été émises par certains parents sur la qualité des repas. Thérèse Loubert explique d'abord que lors de la prise de fonction en janvier dernier du nouveau cuisinier l'élaboration des repas par ce nouveau cuisinier s'est faite avec la commande des produits déjà effectuée et qu'à ce jour tout est rentré dans l'ordre. Il est tout de même abordé le problème de la qualité des produits fournis par certains fournisseurs et producteurs compliquant la tâche du cuisinier.

Jean-Antoine Brun propose de contacter les différents producteurs locaux afin de diversifier les sources d'approvisionnement et garantir ainsi une qualité minimum et un approvisionnement régulier en produits frais et de saison.

Fin de séance à 22h00.

### Séance du 28 mars 2024

Présents : B. Lacote - S. Passelergue - M. Bonnet - JA. Brun - T. Chabot - R. Garniche - S. Mesrine - JP. Rigout - S. Pariat (18h20) - E. Faure (18h35)  
Excusés avec procuration : A. Browang donne procuration à E. Faure - T. Loubert donne procuration à S. Passelergue  
Excusés sans procuration : C. Chirol - V. Leriche  
Secrétaire de séance : JP. Rigout  
Début de séance à 18h10

### **1 : approbation du compte rendu du 15 février 2024**

**Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

### **2 : Vote des comptes de gestion 2023**

Les comptes de gestion 2023 (budget principal et budget assainissement) sont concordants avec les comptes administratifs de la commune. Ils ont été validés sans observation par le trésorier, Monsieur Arnaud LOUVET.

Ils doivent être approuvés par le conseil municipal  
Les 2 comptes de gestion sont présentés par Madame le Maire et doivent être approuvés par le conseil municipal.



## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

### 3 : Vote des comptes administratifs 2023

Les comptes administratifs (budget principal et budget assainissement) retracent la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et restes à réaliser). Ils sont élaborés par l'ordonnateur de la collectivité (le maire) et doivent correspondre au compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Madame le Maire présente les 2 comptes administratifs de la commune. Ceux-ci doivent être validés par le conseil municipal.

#### Chiffres clés:

A noter : *Les dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses de gestion courante nécessaires au fonctionnement des services communaux : charges à caractère général (bâtiments communaux, énergie, frais de communication, assurances achats de petits matériels, fournitures administratives et scolaires, bulletin municipal...), dépenses de personnel, charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations...), les charges financières (intérêts des emprunts), les charges exceptionnelles.*

Budget principal			
Investissement		Fonctionnement	
Résultats reportés 2022 :	104 312,68 €	Résultats reportés 2022:	243 160,22 €
Dépense :	648 250,49 €	Dépense :	482 052,63 €
Recettes :	274 864,55 €	Recettes :	568 439,44 €
Résultat de l'exercice :	- 373 385,94 €	Résultat de l'exercice :	86 386,81 €
Résultat cumulé de la section :	- 269 073,26 €	Résultat cumulé de la section :	329 547,03 €
Restes à réaliser en dépenses :	27 778,70 €		
Restes à réaliser en recettes :	202 037,00 €		
Besoin de financement :	94 814,96 €		

*Les recettes de fonctionnement comprennent les atténuations de charges, les produits et services et du patrimoine (occupation du domaine public – réseaux gaz, électrique, communication -, cantine, garderie, vente de concessions), les impôts et taxes (impôts directs locaux...), les dotations, subvention et participations (dotation globale de fonctionnement de l'état...), les autres produits de gestion courante (loyers....)*

*Les dépenses d'investissement concernent les emprunts et dettes assimilés, les investissements de 2023 (aménagement du bourg, les travaux de rénovation de 2 classes, les réparations de voirie et le point à temps, la fresque murale de l'école....)*

Budget d'assainissement			
Investissement		Fonctionnement	
Résultats reportés 2022 :	60 844,67 €	Résultats reportés 2022:	21 371,89 €
Dépenses :	2 906,00 €	Dépenses :	9 141,31 €
Recettes :	7 814,00 €	Recettes :	11 185,70 €
Résultat de l'exercice :	4 908,00 €	Résultat de l'exercice :	2 044,39 €
Résultat cumulé de la section :	65 752,67 €	Résultat cumulé de la section :	23 416,28 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €		
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €		
Besoin de financement :	0,00 €		

Après la présentation de ces 2 comptes administratifs, identiques aux comptes de gestion établis par le comptable public, sur proposition de Madame le Maire le conseil municipal élit M. Jean-Pierre RIGOUT comme président pour faire procéder à l'adoption de ceux-ci (article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Page 3 sur 8

Madame le Maire se retire de la salle pendant le vote des 2 comptes administratifs 2023 (budget principal et budget assainissement).

**Les 2 comptes administratifs 2023 (budget primitif et budget assainissement) sont adoptés à l'unanimité. Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0**



## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

### 4 : Affectations des résultats du budget principal et d'assainissement 2023

Madame le Maire reprend la présidence du conseil municipal (18h20)

#### **Budget principal**

Mme le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- couverture de besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068: 94 814,96 €

- excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 234 732,07 €

La proposition d'affectation proposée est adoptée à l'unanimité

**Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

#### **Budget assainissement**

Mme le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté au compte 002 :

20 960,50 €

La proposition d'affectation proposée est adoptée à l'unanimité

**Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### 5 : Adoption des subventions et des adhésions aux associations 2024 (18h35)

Madame le Maire rappelle que la base d'attribution d'une subvention aux associations de la commune qui déposent un dossier de demande est de 250€. Sur proposition de la commission des finances réunie le 25 Mars 2022, cette base avait été augmentée de 100€ portant cette subvention à 350 € pour les associations qui participent activement aux activités d'animations de la commune ou pour des services rendus.

Madame le Maire, sur proposition de la commission des finances réunie le 14 mars 2024 propose de reconduire cette décision antérieure pour l'année 2024 pour les associations ayant déposé une demande.

Propositions de subventions aux associations 2024:

ASSOCIATIONS – Subventions 2024	MONTANT attribué
ACCA	500 €
Amicale Laïque du RPI Châlus-Pageas	350 €
Amicale Laïque du RPI Châlus – Pageas (aide à la classe découverte dans les Pyrénées)	800 €
La Quinte du Loup	350 €
Pageas Loisirs	750 €
Comité des fêtes	350 €
JMF (Jeunesses Musicales de France) (concerts pour les enfants des écoles)	150 €
Conciliateur de justice et médiateurs du Limousin	120 €
<b>TOTAL</b>	<b>3370 €</b>

**Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0**

*Sauf pour les subventions à Pageas Loisirs et aux JMF*

*(Jean-Pierre RIGOUT, responsable dans ces 2 associations)*

**Pour: 11 voix (9+ 2 procurations) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix**

### 6 : Fixation des taux d'imposition 2024

**La commune est seulement un des destinataires des impôts locaux. Même en l'absence de toute hausse des taux des taxes qui lui reviennent, la feuille d'imposition peut présenter une augmentation.**

L'évolution de la base imposable, réactualisée chaque année est du ressort de l'Etat. Elle est la base du calcul des taxes arrêtées par les divers organismes (commune, intercommunalité, département, région...). Après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 14 mars 2024 et la prise en compte des remarques de Madame Anne Desroches conseillère aux décideurs locaux, Madame le Maire propose de ne pas augmenter la part communale concernant les taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties qui sont du ressort de la commune. (Pour rappel : depuis 2023 plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Selon les bases imposables prévisionnelles 2024 et aucune augmentation des taux des taxes foncières, le produit fiscal attendu serait de 284 240 € (produit obtenu en 2023 : 271 433 €), soit une augmentation prévisionnelle de 12 807) €.

Après divers échanges,

La proposition de ne pas augmenter les taux des taxes relevant de la commune est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 12 Abstention : 0**

### 7 – Vote des budgets primitifs

Le budget primitif contient les prévisions des recettes et des dépenses votées par le conseil municipal .

Il comprend une section de fonctionnement avec des recettes et des dépenses, en équilibre  
une section d'investissement avec des recettes et des dépenses, en équilibre

Il est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal  
La comptabilité suit les principes du plan comptable général M 57 (qui remplace le plan comptable M 14)

Madame le Maire présentent le budget primitif 2024 de la commune ainsi que le budget primitif assainissement 2024. (La commission des finances a travaillé sur ceux-ci le 14 Mars 2024).



## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

### CHIFFRES CLES : budgets primitif et d'assainissement de la commune 2024

BUDGET	SECTION	Dépenses et Recettes
Principal	Fonctionnement	820 823,07 €
	Investissement	612 419,03 €
Assainissement	Fonctionnement	34 322,28
	Investissement	74 974,95

#### BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dans le cadre de la section de fonctionnement, les recettes de fonctionnement 2024 (820 823,07 €) comprennent :

<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	234 732,07
<b>Atténuations de charges</b> (remboursement de salaires)	11 520,00
<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b> (amortissement et subventions)	22 083,00
<b>Produits de services, du domaine et ventes divers</b> (redevances occupation du domaine public (Orange, Enedis, GRDF), cantine, garderie, ventes de concessions etc...)	18 500,00
<b>Impôts et taxes</b> (attribution de compensation TP, FPIC)	23 805,00
<b>Impositions directes</b> (impôts directs locaux, taxe additionnelle droit de mutation à titre onéreux)	303 265,00
<b>Dotations et participations</b> (dotation globale de fonctionnement, compensation taxes foncières, FCTVA, dotation élus locaux)	163 118,00
<b>Autres produits de gestion courante</b> (revenus et charges des logements)	43 600,00
<b>Produits exceptionnels</b> (mandat annulés sur exercices antérieurs)	200,00
<b>Total</b>	<b>820 823,07 €</b>

Dans le cadre de la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement 2024 (820 823,07 €) comprennent

<b>Charges à caractère général</b> (eau, carburants, alimentation, fournitures d'entretien, vêtements de travail, entretien bâtiments, entretien voirie, entretien matériel roulant, frais télécommunication...)	235 277,00
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	287 967,00
<b>Atténuations de produits</b> : (dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs, reversement de fiscalité)	2 000,00
<b>Virement à la section de fonctionnement</b>	209 747,07
<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b> (amortissement de travaux)	5250,00
<b>Autres charges de gestion courante</b> (indemnités et charges élus, subventions aux associations, service incendie, contributions au PNRPL, adhésions associations.....)	68 969,00
<b>Charges financières</b> (remboursement intérêts des emprunts)	10 613,00
<b>Charges exceptionnelles</b> (titres annulés sur exercices antérieurs)	500,00
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b> (dotations aux dépréciations des actifs circulants (dépenses plus de 2 ans non encore encaissées))	500,00
<b>Total</b>	<b>820 823,07 €</b>



## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

**La section d'investissement** concerne les actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel. Dans le cadre de la section d'investissement les dépenses de fonctionnement 2024 (612 419,03 €) comprennent notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Dans le cadre de la section d'investissement les recettes d'investissement 2024 (612 419,03 €), comportent deux types de recettes de fonctionnement qui coexistent : les recettes dites patrimoniales (en lien avec un permis de construire par exemple) et les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à grosses réparations de voiries communales par exemple).

Une vue d'ensemble des principales dépenses prévisionnelles de la section d'investissement

<b>Point à temps (Puybonnieux, Tirvaillas, La Garenne) GRVC (La Grande Veyssière, route du bourg longeant la RN 21)</b>	67 314,70
<b>Réhabilitation Monument aux Morts</b>	5 800
<b>Achats divers (débroussailleuse, meuleuse, perforateur)</b>	4 087,07
<b>Matériel informatique</b>	1 000,00
<b>Construction d'une cuisine pour la salle des fêtes *</b>	200 000,00

\* Le projet de construction d'une cuisine pour la salle des fêtes est jugé trop coûteux. Il doit être revu.

**Pour : 12    Abstention : 0    Contre : 0**

### 8 – Création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe suite à un avancement de grade

Madame le Maire (en accord avec le Maire de Lavignac où cet agent travaille également) propose :

- De supprimer à compter du 1er avril 2024, un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial à temps non-complet de 15h (catégorie C)
- De créer à compter du 1er avril 2024, un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non-complet de 15h (catégorie C) destiné à répondre aux besoins permanents de la collectivité.
- D'approuver la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1er avril 2024
- De l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires et notamment les arrêtés de nomination après procédures de recrutements réalisés en conformité aux statuts.

**Pour : 12    Abstention : 0    Contre : 0**

Aucune question diverse n'étant soulevée, Madame le Maire lève la séance à 19 h 50

## Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE

SANTÉ

ÉTAT CIVIL ET FAMILLE

JUSTICE

BUDGET

LOGEMENT, MOBILITÉ ET COURRIER

**PROCHE DE VOUS,    PROCHE DE CHEZ VOUS**

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

**ESPACE FRANCE SERVICES CHÂLUS - 05 19 09 00 04**



## LES RENDEZ-VOUS DE PAGEAS

### Le marché de Noël

Le marché de Noël s'est déroulé le dimanche 17 décembre 2023. Sous un beau soleil hivernal, une quinzaine d'exposants ont proposé aux visiteurs plein d'idées cadeau pour les fêtes de Noël. L'équipe municipale et les associations communales étaient mobilisées avec une super équipe de bénévoles pour monter les stands et les chapiteaux, tenir la buvette, s'occuper des planchas et des friteuses, puis tout ranger à la fin de la manifestation.

Les exposants de notre marché du dimanche étaient également présents pour vendre de bons produits à cuisiner pour les repas festifs à venir.



Tout au long de la journée, les visiteurs se sont succédés et les enfants ont même eu le droit à la visite du Père Noël et son lutin! Une belle journée pour ce début de vacances scolaires qui a permis à chacun de faire le plein de cadeaux, de bons produits à manger pour les repas de fêtes et de passer un bon moment tous ensemble au coeur de notre village.



### Les voeux du Maire

La cérémonie des voeux du maire à la population s'est déroulée le samedi 6 janvier 2024 à 15h, dans la salle des fêtes. Une centaine de personnes avaient répondu présent pour écouter le discours de Mme Bernadette Lacote. Elle a notamment présenté les travaux réalisés au cours de l'année passée et ceux à venir, mais a aussi fait le résumé des manifestations communales en remerciant particulièrement l'implication des associations qui oeuvrent pour la réalisation de ces manifestations.

Le personnel communal a été salué pour la qualité de son travail. C'était l'occasion de présenter les nouveaux arrivants.



# La vie de la commune



## Les vœux du Maire



Dans la salle étaient présents Mr Stéphane Delautrette, Député de la circonscription, Mr Emmanuel Dexet, Président de notre Communauté de Communes et Maire de Bussière-Galant, Jacky Barry maire de Rilhac-Lastours, Martine Mayousse élue de Châlus, et Florent Vaudon Maire de Champsac. Cette cérémonie s'est terminée autour d'un pot de l'amitié servi par les élus de Pageas. De la galette des rois préparée par notre cuisinier Yves Jousse a régalé l'assemblée.



## Nos aînés

Pour les fêtes de fin d'année, et selon la tradition, la municipalité a offert aux habitants de la commune de 70 ans et plus, un colis gourmand. Une attention très appréciée, et en particulier par ceux qui se retrouvent seuls pendant les fêtes de Noël.

Dans ce même esprit de bienveillance et de partage, le samedi 17 février s'est tenu dans la salle des fêtes le repas du mardi gras, accompagnés de leurs conjoints respectifs. Cette volonté de la municipalité de remettre au goût du jour ce moment convivial a permis à chacun de passer un bon moment autour d'un pot-au-feu concocté par notre cuisinier Yves Jousse.

Les élus et bénévoles présents ont assuré le service et ont pu échanger avec les convives lors du repas.

Ce déjeuner du mardi gras a rencontré un beau succès. Chacun est reparti ravi et a remercié l'équipe municipale pour cette attention à leur égard.



## Les marchés du dimanche matin

Les marchés du dimanche matin ont repris pour la saison 2024. Depuis le mois d'avril et jusqu'au mois d'octobre, ils auront lieu au rythme d'un rendez-vous mensuel.

La nouveauté de cette année est d'avoir une thématique différente à chacun des marchés!

- Le 7 avril : marché de Pâques.
- Le 5 mai : les plantations du jardin.
- Le 9 juin : foire au vin.
- Le 7 juillet : Fête de l'été.
- Le 4 août : marché anglais.
- Le 1er septembre : bières locales.
- Le 6 octobre : marché d'automne.



# La vie de la commune



Vous y retrouverez vos producteurs habituels tels que la rôtisserie de la Poulette dorée, le fromage bio de la Chèvrerie de la Peytavigne, la production à base de canards des Saveurs de la ferme, le bon pain artisanal d'Alain Duthier, notre caviste Bernard Joachim et le miel de Pass'Abeilles. Mais quelques nouveautés aussi avec la Ferme de la Chomas et sa production à base de porc en bio, les délicieux légumes bios également avec la Tanière fertile, et le fromage de vaches de Lastours. Notre cuisinier Yves Jousse prépare des plats cuisinés différents et faits maison à chacun des marchés.



Les associations communales ont toujours à coeur d'y tenir la buvette. Elles servent toujours au moment de l'apéro quelques bouchées gourmandes. Des animations gratuites telles que la chasse aux oeufs de Pâques et une pêche aux canards ont permis d'animer ce marché pour les petits et les grands! Nous espérons que ce rendez-vous mensuel deviendra pour les habitants de Pageas et des alentours un rituel convivial et que les succès des premiers marchés se confirmera toute l'année!

## LES TRAVAUX

### Routes communales

Après tous ces mois de pluie, nos routes communales ont souffert. C'est pourquoi un chantier de point à temps a été entrepris sur certaines routes communales qui ont particulièrement subis des dégradations avec l'apparition des fameux nids de poules. Ce type de travaux ne peut se faire que dans des conditions climatiques plus clémentes, et c'est la raison pour laquelle il faut attendre le retour des beaux jours pour mener ce chantier réalisé par CMCTP.

Les points urgents à traiter ont été identifiés comme suit: La route de Basgros à côté de Puybonnieux, Le Puy, La Garenne et Tirvaillas. Liste non exhaustive.

Concernant la route qui va de La Betoule à La Grande Veyssière, ainsi que la portion de route qui va du Saberik vers le cimetière, un enrobé à chaud sera fait.

Ces travaux seront réalisés au mois de juin par l'entreprise COLAS.



Route de Basgros

### L'église de Chenevières

Les travaux de rénovation de l'église de Chenevières, réalisés par l'association A.L.E.A.S qui favorise le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, ont vu apparaître des malfaçons au niveau des murs. Ils devront être repris entièrement. Ce sont nos agents communaux, Sébastien Lefèvre et Julien Laumonnerie qui se chargeront de ce chantier, en fonction des priorités dans leurs nombreuses tâches quotidiennes et saisonnières.





## Effacement des réseaux

La réception des travaux d'enfouissement des réseaux dans les villages de La Jourdanie, La Ribière et Tirvaillas a eu lieu début janvier. Ces travaux ont été menés par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) en coordination avec le syndicat mixte Dorsal pour le réseau fibré. Ils ont permis la mise en sous-terrain de plus de 1500m de câbles. Ainsi, le réseau est non seulement plus fiable et sécurisé, mais c'est aussi un atout esthétique pour nos villages qui se voient débarrassés des poteaux et des traversées de fils en aérien. Ces chantiers ont coûté 235 000€ TTC pour La Jourdanie dont le SEHV était le maître d'ouvrage. Pour la partie La Ribière et Tirvaillas, le chantier a été confié à l'entreprise AEL et le montant s'élève à 172 000€ TTC. Le coût total des travaux est entièrement pris en charge par le SEHV. D'autres chantiers similaires auront lieu sur la commune dans les années à venir.



## Compostage

La municipalité se dote d'une aire de compostage qui se situe derrière la salle des fêtes, non loin du stade. Elle est destinée à l'usage des locataires des appartements communaux ainsi que pour la cantine de l'école. Cela permettra de mieux gérer les restes alimentaires dans le cadre des règles de bonnes pratiques du compostage.



Aire de compostage en travaux

## Aire à vélos

Un espace dédié aux stationnements des vélos va être installé en face de la mairie afin de permettre aux cyclistes de garer correctement leur véhicule lors de leur passage dans le bourg. Ce support a été acquis dans le cadre d'un achat groupé au niveau de la Communauté de Communes, afin de faire bénéficier à chacun d'un prix plus avantageux.



Aire d'accueil du parking vélos en travaux

## Clin d'œil sur ....

Les travaux en régie de la commune, qui se cachent derrière ces tâches ?

Sébastien et Julien, deux de nos agents communaux réalisent une multitude de petits travaux. C'est ainsi qu'ils ont fabriqué une estrade et un meuble de rangement de jouets pour les enfants de la garderie, isolé le plancher des bureaux de la mairie, rénové des tables qui sont utilisées à l'occasion des manifestations... Ils entretiennent les bâtiments communaux et font également la tonte des espaces verts, etc...

Philippe est l'agent communal en charge du fleurissement du bourg. Il participe aussi à la tonte, à l'entretien des espaces verts et du cimetière. Il nettoie également les éco-points de la commune lorsque des citoyens manquent de civilité. Ceci n'est qu'un petit aperçu du travail fourni par les trois agents techniques de notre commune, nous tenions à les remercier pour leur professionnalisme, leur dévouement et pour la qualité du travail effectué.





## Commémorations

**19 Mars...8 Mai...1er Juin**

Des cérémonies de commémoration du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes des guerres passées sont organisées à ces dates-là, soit en commun avec commune de Châlus, soit aux monuments de Pageas.

Des associations d'anciens combattants, l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la Résistance), les élus, la population et souvent des enfants des écoles se retrouvent devant les monuments aux morts ces occasions où sont lus des messages du ministre des armées ou de la secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire.



**Un peu d'histoire : à quoi correspondent ces dates ?**



19 Mars : Jour anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie (19 mars 1962). La loi du 6 décembre 2012 a institué cette date comme journée nationale de souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (guerre d'Algérie : 1954-1962)

8 Mai : Le 8 Mai 1945 est la date de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie. C'est la date de la capitulation de l'Allemagne. C'est aussi la fin de la seconde guerre mondiale en Europe.

Et la stèle des Thermes à Pageas ? Elle a été installée en l'honneur de Jean Roger Lalanne-Claux, un résistant de 31 ans originaire de Paris résidant sur la commune de Châlus. Il a été tué par les troupes allemandes dans un pré à la Côte du Mas le 24 juin 1944. Son nom est gravé sur la stèle.

## Parcelles à vendre

La commune de Pageas dispose encore de 3 terrains constructibles dans le lotissement de Bellevue.

Les 3 parcelles cadastrées ont les numéros C 671, C 672 et C 673.

D'une superficie de 1006m<sup>2</sup>, 857m<sup>2</sup> et 991m<sup>2</sup>, ces 3 lots sont prêts à être viabilisés et sont facilement connectables aux réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de la fibre optique.

Sur délibération du conseil municipal du 27 mai 2021, le prix de vente du m<sup>2</sup> a été fixé à 8€, hors frais de notaire.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

Plus d'infos:

[https://www.pageas.fr/terrains-a-batir\\_fr](https://www.pageas.fr/terrains-a-batir_fr)





## Du côté de l'école

### Suppression d'une classe dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Châlus-Pageas à la rentrée de septembre 2024

Malgré une forte mobilisation depuis début janvier dernier de la part des deux municipalités de Châlus et de Pageas, de la part de l'Amicale Laïque des écoles de Châlus et de Pageas et de nombreux parents, de la part des DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale du secteur), Malgré de nombreux courriers et appels téléphoniques aux services de l'Education Nationale pour protester contre cette mesure envisagée,

Malgré les pétitions, les nombreux articles dans la presse, les banderoles de protestation mises devant les écoles,

Malgré les manifestations publiques regroupant un grand nombre d'élus des 2 communes, des parents d'élèves, des habitants, des retraités aussi bien à Châlus le samedi 3 février qu'à Limoges devant la préfecture le 14 février,

les services de l'Etat (Rectorat, Inspection Académique, préfecture) ont entériné début mars la fermeture d'une classe dans le RPI Châlus Pageas dans le cadre de la carte scolaire 2024-2025 (suppression d'une classe à l'école élémentaire de Châlus arguant d'une baisse d'effectifs pour la rentrée prochaine - 144 élèves cette année, annoncés au conseil d'école du 08 mars 2024 et une prévision de 140 élèves pour septembre – soit 4 élèves en moins !). La carte scolaire de cette année a ainsi décidé la fermeture de 5 classes sur notre Communauté de Communes et 29 classes en Haute-Vienne.

Cette fermeture de classe va entraîner à la rentrée prochaine une augmentation du nombre d'enfants dans les 6 classes restantes (2 à l'école maternelle – 2 à l'école élémentaire de Châlus et 2 à l'école de Pageas) et ne va pas faciliter les conditions d'apprentissages des enfants, ni l'intégration des enfants en situation de handicap.

Et pourtant les 2 municipalités font de gros efforts financiers pour donner de bonnes conditions de travail dans leurs écoles aussi bien aux enfants qu'aux enseignantes.

Et qu'en sera-t-il dans les années à venir ? **Une école qui ferme, c'est une commune qui meurt !**

### Au restaurant scolaire de Pageas

Depuis la rentrée de janvier 2024, c'est Yves Jousse qui officie à la cuisine pour les 38 enfants de Grande Section, de CP et de CE1 de l'école de Pageas (vous pouvez le découvrir aux marchés du dimanche matin de Pageas, sur la place de l'église avec ses plats cuisinés).

Les derniers vendredis du mois, il prépare un délicieux gâteau pour marquer les anniversaires du mois et les enfants concernés se font une joie de souffler leurs bougies d'anniversaire.



Départ de la manifestation du 03.02.24

### Et pour la fin de l'année scolaire à Pageas ?

Vous pouvez retenir la date de la kermesse des écoles du RPI qui se déroulera à Pageas le vendredi 14 juin à 17h30 dans la cour de l'école et la fête de l'école de Pageas le mardi 25 juin à la salle des fêtes en soirée.

Et dans les derniers jours de l'année la municipalité offrira aux enfants un goûter de fin d'année et un petit cadeau souvenir avant les congés d'été.





## LE COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des fêtes débuta l'année 2024 avec une soirée moules frites qui eu lieu le 16 mars, et animée par Stéphane Villard. La salle était remplie comme à chaque fois et les gens ravis d'être là.

Les moules concoctées par la maison Delbruyere de Pageas furent très appréciés par les convives. Les pas de danses concluant la soirée jusqu'à tard dans la nuit.

Le 06 avril, nous avons invité la troupe de théâtre des Cars pour une représentation dans notre commune.

Une salle des fêtes transformée pour l'occasion en théâtre grâce à un magnifique décor mis en place par la troupe. Encore une fois, la soirée fut un succès autant par le spectacle que par le nombre de personnes présentes.

Notre traditionnel concours de pêche du 02 juin fut annulé pour cause de météo et d'accessibilité au site devenu trop compliqué. Nous adressons toutes nos excuses à nos habituels participants.

Le 07 juillet, nous vous espérons nombreux pour la Fête de l'été. Le comité des fêtes sera à l'œuvre pour vous réserver le meilleur accueil. Pour le repas : mouton à la broche, casseroûtes, frites, buvette... Tout pour passer une très bonne journée en toute convivialité.

Le 17 juillet et le 14 août nos 2 marchés nocturnes seront toujours d'actualité et nous serons présents pour faire cuire sur les planchas vos viandes achetées aux artisans présents sur place, accompagné de frites et pour un rafraîchissement à la buvette.

Le 05 octobre la soirée entrecôtes animée par Stéphane Villard. Devant le succès de celle-ci, pensez à vos réservations, celles-ci étant déjà bien entamées.

Enfin pour conclure l'année 2024, le 15 décembre nous vous attendons pour le marché de Noël avec l'arrivée du Père Noël avec des friandises pour les enfants sages.

Le comité des fêtes vous remercie pour votre fidélité tout au long de l'année, et vous souhaite un bel été 2024.



### Bureau du Comité

Président : P. Nawrot  
Vice président : J. Cherbeix  
Trésorier : M. Bonnet

Trésorier adjoint : J. Pescher  
Secrétaire : Cl. Gropas  
Secrétaire adjoint : G. Parry

## AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES

L'amicale Laïque est toujours présente sur les communes de Pageas et Chalus. Nous sommes heureux de pouvoir continuer à organiser des manifestations comme le Loto (1er week end de mars), la buvette au marché de PAGEAS, le vide grenier...

Ce dernier a été un franc succès et nous sommes ravis du résultat financier qui nous permettra de financer les projets des maîtresses pour l'année en cours.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 17 octobre 2023 nous a permis de revenir en détail sur notre bilan et aussi de vous présenter les nouveaux projets des écoles et les différentes manifestations sur l'année 2023.

Nous souhaitons remercier vivement tous les bénévoles, les maîtresses ainsi que les mairies pour leur soutien.

Sans cette aide précieuse nous ne pourrions pas y arriver ! C'est pourquoi nous vous demandons, parents, grands parents, neveux, nièces, cousins, cousines, etc. de nous rejoindre sans attendre pour la bonne continuité de notre association car sans aide il n'y aurait pas de piscine pour les élèves de Pageas, pas de nouveau matériel pour la maternelle, pas de prise en charge pour la classe de découverte de l'élémentaire de Chalus, etc.

Vous avez toujours rêvé de tenir une buvette, monter/ démonter des stands, faire cuire des frites ou simplement donner des idées et vous avez des enfants, petits enfants ou autre à l'école du RPI:

**l'amicale est faite pour vous !!**

Voici notre calendrier des manifestations à venir pour l'année 2024:

- **Juin 2024: Fêtes des écoles et Kermesse**
- **Octobre 2024 : Buvette au marché de Pageas**
- **15 septembre 2024 : Vide Greniers**
- **Octobre 2024: Ramassage des châtaignes**

Vous pouvez d'ores et déjà nous contacter sur l'adresse mail:

[amicale.rpichaluspageas@gmail.com](mailto:amicale.rpichaluspageas@gmail.com)





## Pageas Loisirs

Randonnée de la Pleine Lune, TROC des Jardins, sorties pédestres et bientôt la fête de la Saint-Jean à Chenevières... l'association poursuit activement ses manifestations.

Le soir de la randonnée de la Pleine Lune le 27 janvier 120 marcheurs et marcheuses se sont élancés de Chenevières pour un parcours de 6 kilomètres sous un ciel dégagé et une température douce. Ils ont pu assister à un superbe lever de Lune avant

Les Fosses et au moment de la traditionnelle pause de mi-parcours (café, chocolat chaud, liqueur limousine) du côté de Lautrette, ils ont pu découvrir de nombreuses constellations du ciel d'hiver. Après deux heures de marche, la soirée s'est terminée à la salle des fêtes de Pageas où un vin chaud était offert à tous les participants. Ils étaient encore une bonne centaine à avoir réservé leur place pour le casse-croûte associatif avec soupe à l'oignon qui a clôturé la soirée.



Au départ à Chenevières

Une belle soirée conviviale aux dires des participants.



Le TROC des jardins du samedi matin 27 avril a été une réussite étonnamment favorisée par une météo clémente entre les jours de pluie. L'orage n'a éclaté que vers 17 heures alors que tout était rangé !

Boutures, graines, plantes de toutes sortes et même confitures issues des fruits du jardin, sorties des coffres des voitures des participant(e)s venu(e)s en nombre, ont pu être échangées tout au long de la matinée (Eh ! oui ! à cette manifestation il n'y a pas de vente, mais seulement des échanges, du troc).

Pendant que les échanges allaient bon train, un groupe d'une dizaine de personnes était parti découvrir la flore locale et écouter les oiseaux, alors que l'atelier de construction de nichoirs et de mangeoires était très apprécié des enfants et des adultes qui réalisaient eux-mêmes leur objet afin de repartir avec. A côté, le feuillardier faisait apprécier son métier

La matinée s'est terminée par un apéritif offert par Pageas Loisirs à toutes les personnes présentes avant le pique-nique partagé tiré du sac des 35 personnes qui étaient restées.

Les sorties pédestres de Pageas Loisirs se poursuivent au rythme d'environ 3 par mois, sauf perturbation météo (depuis septembre 5 ont dû malheureusement être annulées à cause de la pluie). De Maisonnais-sur-Tardoire à Rochechouart, de Dournazac aux Cars et ailleurs... ce sont ainsi plus d'une dizaine de sorties de 9 à 13 kilomètres qui ont été vécues



En randonnée du côté de Rochechouart et de Saint-Pierre-de-Frugie



TROC des jardins



Vin chaud et soupe à l'oignon

**Bureau de l'association :**

Président : J. Lajudie  
Vice président : JP. Rigout  
Trésorier : C. Mairine

Trésorier adjoint : S. Morelle  
Secrétaire : P. Léger  
Secrétaire adjoint : Y. Nouhaud

# La vie de la commune

Articles fournis par les associations.



## LA QUINTE DU LOUP

Après l'annulation de notre participation au marché de Noël pour cause de maladie de nombreux choristes, nous avons repris nos répétitions et apprenons notre nouveau programme.

Que s'est-il passé depuis le 1er janvier ?

> Samedi 23 mars, nous sommes rendus à l'EHPAD des cars pour un petit concert privé qui a enthousiasmé les résidents.

> Samedi 4 mai concert de printemps à l'église des Cars à 20h

> malgré une météo plus que maussade une trentaine de personnes s'était déplacée pour nous écouter.

> À noter dans vos agendas

> Concert à l'église de Pageas le samedi 6 juillet à 20h qui lancera le début des festivités de la fête de l'été

> Animation du karaoké du dimanche 7 juillet après-midi.

> Concert d'automne le dimanche 13 octobre à 15h à l'église de Pageas avec la participation de la chorale de Saint-Pierre-de-Frugie.



Vous aimez chanter ?

N'hésitez pas à nous rejoindre même en cours d'année le vendredi de 18h30 à 20h

### Bureau de l'association :

Présidente : T. Loubert

Vice président : JP. Létiche

Trésorier : M. Pailler

Trésorier adjoint : C. Mairine

Secrétaire : M. Létiche

Secrétaire adjoint : G.

Bernardeaud

## ACCA

Bonne saison cynégétique 2023-2024. Le plan de chasse a été réalisé et le plan de gestion également qui est en pleine augmentation.

L'objectif de régulation inquiète et crée la polémique autour du plus grand cervidé qui ne faiblit pas en forêt et celui des suidés également avec les dégâts qui augmentent chez les agriculteurs.

La régulation des populations classées E.S.O.D a également bien fonctionné en fin de saison, malgré une réduction conséquente de la date d'ouverture pour certaines espèces.

Après une campagne de comptage nocturne organisée, pour voir l'augmentation des populations, la saison 2024/2025 s'annonce bonne aussi bien pour le grand gibier que pour le lièvre et les E.S.O.D.

L'augmentation de la taxe territoriale pour les dégâts devient de plus en plus exorbitante, ce qui divise, aussi bien les naturalistes, les propriétaires et les chasseurs qui sont obligés de mettre la main au portefeuille pour que la chasse redevienne apaisée.

Le 23 juin prochain assemblée générale de l'A.C.C.A. à 9h30

à la salle des fêtes .

Les chasseurs et propriétaires terriens sont cordialement invités.

La régulation des populations classées E.S.O.D a également bien fonctionné en fin de saison, malgré une réduction conséquente de la date d'ouverture pour certaines espèces.

Après une campagne de comptage nocturne organisée, pour voir l'augmentation des populations, la saison 2024/2025 s'annonce bonne aussi bien pour le grand gibier que pour le lièvre et les E.S.O.D.

L'augmentation de la taxe territoriale pour les dégâts devient de plus en plus exorbitante, ce qui divise, aussi bien les naturalistes, les propriétaires et les chasseurs qui sont obligés de mettre la main au portefeuille pour que la chasse redevienne apaisée.

Le 23 juin prochain assemblée générale de l'A.C.C.A. à 9h30 à la salle des fêtes .

Les chasseurs et propriétaires terriens sont cordialement invités.

## La vie associative à Pageas

À Pageas comme ailleurs, la municipalité s'inquiète de l'avenir des associations, et le constat est le même partout: de moins en moins de personnes s'investissent au sein des associations, et les bénévoles actuels déplorent le manque de relève, notamment chez les plus jeunes.

La municipalité soutien de son mieux les associations en participant financièrement via des subventions annuelles, et entretien de bonnes relations avec elle grâce à la commission des associations.

Nous ne voulons pas les voir disparaître dans les années à venir et c'est pourquoi nous lançons un appel auprès des lecteurs de ce bulletin municipal, pour que de nouveaux bénévoles rejoignent les associations afin de continuer à faire vivre toutes les manifestations, et pourquoi pas en créer d'autres. Toutes les idées nouvelles et les bonnes volontés sont bonnes à prendre.

Vous pouvez demander en mairie les coordonnées des Présidents(es) pour les joindre. N'hésitez pas à les contacter et éventuellement venir vous essayer à la bonne ambiance associative lors d'une manifestation!

# Com Com et partenaires

## L'ESSENTIEL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Salle des fêtes  
Janailhac



# L'essentiel du conseil communautaire

08/04/2024

### FINANCES : BUDGETS PRIMITIFS 2024

Le Président, Emmanuel DEXET, a débuté cette séance par un bilan de la situation économique : augmentation des charges du fait de l'inflation, envol des coûts de l'énergie, augmentation des charges de personnel malgré des effectifs stables. Côté recettes, la collectivité est de plus en plus dépendante des dotations et des allocations de compensation de l'État dont les montants restent incertains d'une année sur l'autre.

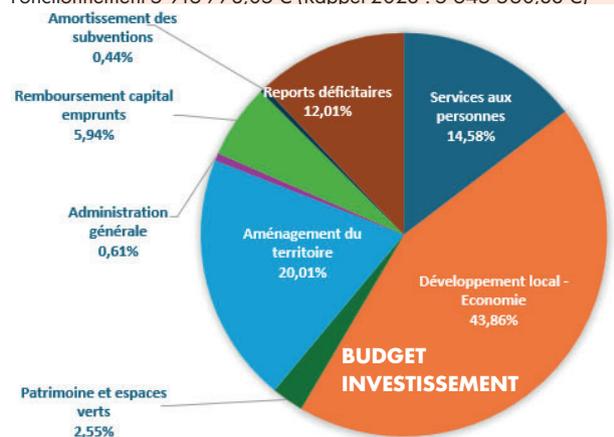
Jean-Marie MASSY, Vice-président en charge des finances, a présenté le budget principal 2024 en précisant qu'il est issu des réunions du bureau, de la conférence des maires et de la commission Finances.

Pour le Président, ce budget 2024 a vocation à maintenir le haut niveau de services qu'offre la collectivité (France services, accueils de loisirs, petite enfance, médiathèques, agences postales...) mais aussi à développer l'économie (avec 972 000 € soit 44 % du budget d'investissement). En 2024, la collectivité aménagera plusieurs terrains à vocation économique (Châlus, Janailhac) permettant l'installation d'entreprises et la création d'emplois. Afin de préserver une partie des réserves budgétaires et ainsi de permettre la réalisation d'investissements dans l'avenir, l'ensemble des élus communautaires ont votés une augmentation modérée de la fiscalité locale. Ainsi, la taxe foncière bâti passera de 1,09% à 1,42%, la taxe foncière non bâti de 10,04 à 11,04% et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 9,56% à 11,64%. Jean-Marie MASSY, a précisé que malgré ces augmentations, la pression fiscale sur le territoire reste inférieure à la moyenne des intercommunalités rurales de Haute-Vienne.

Par ailleurs, les élus communautaires ont voté la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : 59 280 € contre 56 500 € en 2023. Ce montant permettra de financer des actions en faveur des milieux aquatiques, par l'intermédiaire des 4 syndicats a qui la compétence a été confiée.

Le budget principal 2024 a été adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 8 133 656,12€ (Rappel 2023 : 7 874 634,14 €)  
Investissement 2 216 878,07 € (Rappel 2023 : 2 229 073,91 €)  
Fonctionnement 5 916 778,05 € (Rappel 2023 : 5 645 560,33 €)



### LES BUDGETS ANNEXES 2024 :

	Investissement	Fonctionnement	Vote
Budget Ordures ménagères	107 800 €	1 696 113 €	Adopté à la majorité (4 abstentions)
Budget SPANC	33 704,41 €	109 600 €	Adopté à l'unanimité
Activités commerciales (Boucheries de Flavignac et Bussière Galant, Multiples ruraux de Dournazac et Riilhac-Lastours, Salon de coiffure des Cars, Boulangerie de Janailhac)	107 712,15 €	41 580,76 €	Adopté à l'unanimité
Zone d'Activités Les Gannes (Nexon)	943 922,42 €	587 431,23 €	Adopté à l'unanimité
Zone d'Activités de Flavignac	600 304,40 €	414 065,89 €	Adopté à l'unanimité

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour rappel, les subventions sont accordées aux associations remplissant les conditions fixées par les règlements consultables sur le site internet de la communauté de communes. Il faut considérer ces subventions comme maximales et comme pouvant être réévaluées au regard des actions réellement menées.

Les montants maximum des subventions ont été adoptés à l'unanimité. pour un total de 195 800,00€

AAJPN 85 000,00 € - Tickets culture jeunes (Le Sirque/Débroussaillons l'expression/...) 3 000,00 € - AAJPN - Subvention France Services 40 000,00 € - Les amis des tuileries 17 000,00 € - Le Sirque 20 000,00 € - Débroussaillons l'expression 8 000,00 € - Quo fai pas de mau (Les Automnales) 3 500,00 € - Rock Métal Camp 3 000,00 € - Association les Carrioles 3 000,00 € - Association patrimoine et culture 300,00 € - Association Le Gnac 1 000,00 € - Li en Goure 6 000,00 € - Vla aut chose 3 000,00 € - Ouvre boîte 3 000,00 €.

### GESTION DES DÉCHETS- Exercice de la compétence Biodéchets

Le SYDED demande à ses adhérents de se positionner sur le volet opérationnel du tri à la source des biodéchets. Il s'agit pour les adhérents de choisir soit de confier cette compétence au SYDED, soit de l'exercer eux-mêmes.

Pour rappel, le fonctionnement mis en œuvre depuis plusieurs années re-

pose sur un partenariat étroit entre le SYDED et la Communauté de communes autour du compostage, sous toutes ses formes :

- **SYDED** : fourniture de composteurs individuels à prix réduit pour les habitants, développement d'actions de communication et de sensibilisation, formations au compostage avec distribution de composteurs gratuits aux participants, fourniture du matériel pour les sites de compostage partagé et aide à la mise en place des sites, formation et accompagnement des agents de la Communauté de communes, etc.
- **Communauté de communes** : 1 distribution par mois à Pageas ou à Nexon des composteurs commandés par les habitants, installation et suivi régulier des sites de compostage partagé (26 sites), relais de la communication, information aux nouveaux habitants, etc.

Les conseillers communautaires ont voté à l'unanimité la poursuite du fonctionnement actuel en confiant cette compétence au SYDED.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité l'attribution d'une aide, au titre du Fonds de Soutien à l'Économie Locale (FSEL), d'un montant maximum de 2 893 €, à la SASU AU COMPTOIR DE CÉCILE pour mener une activité de restauration rue Salardine à Châlus.

### COMPTE RENDU DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Retrouvez sur l'extranet les comptes rendus des commissions Culture réunie le 2 avril 2024, Environnement réunie le 4 avril 2024 et du Conseil d'exploitation du SPANC réuni le 4 avril 2024.

# Com Com et partenaires



## ATTENTION

### Arnaques à la rénovation : restez vigilants !!!

La Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a noté une augmentation des pratiques commerciales trompeuses, parfois agressives, dans le secteur de la rénovation énergétique des logements.

Il s'agit souvent de promesses de travaux d'amélioration de la performance énergétique à titre gracieux ou des offres très attractives, sous couvert des certificats d'économies d'énergie (CEE) (par exemple : fourniture de petit matériel économiseur d'eau ou d'énergie, isolation, calorifugeage des canalisations d'eau chaude, remplacement d'équipements d'éclairage public par des LEDs, ...).

Ces entreprises tentent par exemple de vendre des équipements surévalués ou inadéquats, en prétendant qu'ils sont éligibles à des subventions.

Il peut aussi s'agir de faux simulateurs sur internet, de labels de qualité mensongers, de manquements relatifs à l'information sur les prix, ou encore de crédits camouflés.

Le SEHV (Syndicat de l'Energie de la Haute-Vienne) nous appelle à la plus grande vigilance, et nous rappelle qu'il convient toujours de se renseigner auprès de sources fiables et locales avant de s'engager dans des travaux de rénovation énergétique.



Comment faire ??? 4 conseils pour éviter les arnaques

### **Attention : Le démarchage téléphonique est interdit depuis 2020 dans le secteur de la rénovation énergétique !!!**

- Ne rien signer et ne pas donner d'informations personnelles si on vient vous démarcher (notamment, ne donnez surtout pas votre numéro fiscal).
- Réaliser d'autres devis avec différents artisans (de préférence locaux) pour comparer les prix et prestations avant de signer un devis. Les offres commerciales trop alléchantes cachent souvent quelque chose.
- La maintenance est primordiale pour une installation qui dure dans le temps, et à la suite d'une installation à 1€ défectueuse, les artisans locaux ne viendront pas assurer la maintenance, ni l'installateur de départ.
- Il faut se garder un temps de réflexion et contacter Nov' Habitat, la plateforme de France Rénov' en Haute-Vienne, financée par la communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus et les autres EPCI du département. Elle donnera toutes les informations sur les travaux possibles et les aides officielles existantes pour les particuliers.

Voici les coordonnées des conseillers à votre service :

**Nov'Habitat : <https://www.novhabitat87.fr>  
contact@novhabitat87.fr , 05 55 14 88 42**

**Céline Boyard**

**Chargée de mission Transition Energétique**

**05 19 09 00 10**

**developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.f**



**Céline BOYARD**  
Chargée de mission Transition énergétique  
et mobilité

centre administratif  
28 avenue François Mitterrand  
87230 CHÂLUS - 05 19 09 00 10/07 76 01 23 80  
[www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr)



# Fête de l'été de Pageas

## Dimanche 7 juillet

**vide grenier, marché de producteurs  
et artisans, randonnée pédestre,  
buvette, agneaux à la broche, grillades et frites,  
animations musicales avec  
Los Gojats Del Porti et  
karaoke gratuit l'après-midi**



**Concert gratuit à 21h  
feu d'artifice à 23h et soirée dansante**

à partir de 9h,  
Place de l'Eglise

**Entrée gratuite**

infos ou réservations : 05.55.78.41.86



Commune de Pageas  
[www.pageas.fr](http://www.pageas.fr)



# L'agenda 2024



- FÊTE CHAMPÊTRE DE CHENEVIÈRES: SAMEDI 22 JUIN (PAGEAS LOISIRS)**  
**FÊTE DE L'ÉTÉ DE PAGEAS: DIMANCHE 07 JUILLET (INTER-ASSOCIATIF ET COMMUNE)**  
**1ER MARCHÉ SEMI-NOCTURNE: MERCREDI 17 JUILLET (INTER-ASSOCIATIF ET COMMUNE)**  
**MARCHÉ DU DIMANCHE : DIMANCHE 4 AOÛT (INTER-ASSOCIATIF ET COMMUNE)**  
**2ÈME MARCHÉ SEMI-NOCTURNE: MERCREDI 14 AOÛT (INTER-ASSOCIATIF ET COMMUNE)**  
**MARCHÉ DU DIMANCHE : DIMANCHE 1ER SEPTEMBRE (INTER-ASSOCIATIF ET COMMUNE)**  
**VIDE GRENIERS DE L'AMICALE LAÏQUE : DIMANCHE 15 SEPTEMBRE**  
**RANDO D'AUTOMNE (OU RANDO PATRIMOINE): DIMANCHE 22 SEPTEMBRE (PAGEAS LOISIRS)**  
**SOIRÉE DANSANTE: SAMEDI 5 OCTOBRE (COMITÉ DES FÊTES)**  
**MARCHÉ DU DIMANCHE : DIMANCHE 6 OCTOBRE (INTER-ASSOCIATIF ET COMMUNE)**  
**MARCHÉ DE NOËL: DIMANCHE 15 DÉCEMBRE (INTER-ASSOCIATIF ET COMMUNE)**



MAIRIE

4 rue des Écoles

87230 Pageas

Tel : 05 55 78 41 86

Courriel : [mairiedepageas@orange.fr](mailto:mairiedepageas@orange.fr)

Site internet : [www.pageas.fr](http://www.pageas.fr)

 [communedepageas](https://www.facebook.com/communedepageas)



Pageas